

**Question avec demande de réponse écrite Z-031/2019
au président du conseil de surveillance prudentielle de la BCE**

Article 131 bis du règlement intérieur

Sven Giegold (Verts/ALE)

Objet: Risques liés à la non-éligibilité des obligations bancaires non sécurisées du Royaume-Uni après le Brexit

Le 8 février 2018, la BCE a modifié ses orientations relatives à la mise en œuvre de la politique monétaire de l'Eurosystème. Les critères d'éligibilité révisés pour les titres de créance non sécurisés visés à l'article 81 bis de l'orientation (UE) 2018/570 ne permettent plus que des titres de créance non sécurisés émis par des établissements de crédit ou des entreprises d'investissement, ou par les entités entretenant avec eux des liens étroits, qui sont établis en dehors de l'Union, soient utilisés pour garantir des opérations de refinancement de la BCE.

À la date du 18 avril 2019, la base de données des actifs éligibles de la BCE montre que 468 obligations bancaires non sécurisées expirant après le 31 octobre 2019, émises par des entités établies au Royaume-Uni, sont actuellement acceptées par la BCE pour garantir ses opérations de refinancement. Ces 468 obligations bancaires non sécurisées deviendront inéligibles si le Royaume-Uni quitte l'Union européenne le 1^{er} novembre 2019.

Quelle est la valeur nominale totale des ces 468 obligations bancaires non sécurisées qui sont actuellement utilisées pour garantir les opérations financières de la BCE mais qui deviendront inéligibles le jour où le Royaume-Uni quittera l'Union européenne?

Quelle était la valeur nominale totale des obligations bancaires britanniques non sécurisées qui ont été utilisées pour garantir des opérations de refinancement de la BCE chaque trimestre depuis le référendum sur le Brexit du 23 juin 2016?

Quelles sont les mesures du mécanisme de surveillance unique (MSU) garantissant que l'inéligibilité des obligations bancaires non sécurisées ne met pas en danger la résilience de banques spécifiques et la stabilité financière de l'Union?